

# Avis d'appel public à la concurrence

## **Identification de la collectivité contractante :**

VILLE DE CASTELSARRASIN – Mairie – 5 Place de la Liberté - BP 80084 - 82103  
CASTELSARRASIN  
Tél : 05 63 32 75.00 – Fax 05 63 32 75.01 – courriel : [mairie@ville-castelsarrasin.fr](mailto:mairie@ville-castelsarrasin.fr)

**Procédure de passation :** Procédure adaptée – Article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics – Accord cadre de services.

**Objet de l'accord cadre :** Illuminations de fin d'année pour la Ville de Castelsarrasin

## **Caractéristiques principales de l'accord cadre :**

L'accord cadre concerne la location, la pose, dépose et maintenance des illuminations des rues, places et ronds-points à l'occasion des fêtes de fin d'année sur la commune de Castelsarrasin.

Le présent accord-cadre est réglementé par les articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord cadre sera mono-attributaire. Il est conclu sans montant minimum et d'un montant maximum de 43 000.00 euros H.T par an.

## **Durée de validité de l'accord cadre :**

La durée de validité de l'accord cadre est **d'un an** à compter de sa notification. Possibilité de **trois reconductions d'un an chacune**. La reconduction sera tacite.

Cependant, l'accord-cadre comprendra et s'achèvera avec la période des illuminations de Noël 2021 incluses (période dont les dates seront définies par acceptation du devis de l'année 2021).

## **Délai d'exécution de l'accord cadre :**

**Les illuminations auront lieu à partir du 1er week-end de décembre de l'année N au 1er week-end de janvier de l'année N+1 inclus.**

A titre indicatif, pour l'année 2018, la période prévue pour les illuminations de la ville de Castelsarrasin est comprise entre le samedi 1er décembre 2018 et le dimanche 06 janvier 2019 inclus.

La collectivité **se réserve la possibilité** de modifier à tout moment la période précitée. Le titulaire en sera informé dès que la décision sera prise.

### **Phase de Négociation**

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre (offre technique : Sujet d'animation proposé, type de décors etc.) y compris le prix.

Si la collectivité entend faire usage de cette possibilité, la négociation sera engagée avec **les trois premiers candidats**. Pour ce faire toutes les offres reçues seront analysées et classées. Les trois premiers candidats classés seront convoqués pour participer à la négociation. La phase de négociation pourra également se dérouler par échanges dématérialisés (par courriel) avec les trois premiers candidats.

L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance de ces candidats à l'issue de l'analyse des offres.

### **Attribution du marché public sur la base des offres initiales :**

Conformément au deuxième alinéa de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

**Cautionnement et garanties exigés :** Sans objet.

### **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Les prestations seront financées sur les fonds propres de la Commune - Budget communal – Section de fonctionnement. Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes par la ville de Castelsarrasin. Des acomptes seront versés au titulaire dans les conditions indiquées à l'article 59 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 114 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Aucune avance ne sera versée. Les prix sont fermes. Unité monétaire utilisée, l'euro.

### **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution de l'accord-cadre.

Cependant en cas de groupement conjoint le mandataire du groupement devra être solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

### **Dispositif Marché Public Simplifié (MPS)**

Ce marché est conforme au dispositif d'expérimentation MPS (Marché Public Simplifié) dans le cadre du programme national « Dites-le-nous une fois » et permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune

signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue). Le détail de cette disposition est indiqué à l'article 12.2 du Règlement de la Consultation (RC).

## **Document Unique de Marché Européen (DUME)**

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne 2016/7, en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

### **DUME électronique**

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Le pouvoir adjudicateur ne met pas à disposition des candidats de DUME Acheteur. Cela signifie que les candidats doivent renseigner la première partie du DUME concernant les informations relatives à la procédure.

Le détail de cette disposition est indiqué à l'article 13 du Règlement de la Consultation (RC).

### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

- Seules seront admises les candidatures présentant toutes les garanties techniques et financières suffisantes se rapportant à l'objet du marché (article 14 du RC).

### **Critères de jugement des offres :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>1 – Valeur technique</b>	<b>60 %</b>
<b>2 – Prix</b>	<b>40 %</b>

**Date limite de réception des offres : le Vendredi 2 novembre 2018 à 12 heures**

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Renseignements complémentaires :**

- Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

## **Voies de recours**

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Greffe du Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40 – Courriel : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

## Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

### **Remise des offres uniquement par voie dématérialisée :**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, les offres doivent être transmises par voie dématérialisée uniquement via le profil d'acheteur suivant : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

La collectivité n'accepte pas la transmission d'offres sous format papier.

### **Renseignements :**

Les demandes de renseignements complémentaires (administratifs et techniques) devront être adressées **uniquement** via le site de dématérialisation des marchés de la ville de Castelsarrasin : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com>

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données via la plateforme de dématérialisation des marchés de la ville de Castelsarrasin : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com>

**Date d'envoi de mise en ligne du présent avis : Jeudi 4 octobre 2018**